

Lettre Ouverte

Les « entreprises de coaching »

## **La privatisation du service public de l'emploi ou le marché juteux du chômage**

L'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services), élaboré par l'OMC en 1995, concerne les "services" au sens très large du terme et prévoit la libéralisation totale de 160 secteurs d'activité.

La privatisation des services publics prônée par les organisations économiques internationales et relayée par l'Union Européenne consiste à vider progressivement les services publics de leurs spécificités de telle sorte que leur privatisation soit peu visible.

La stratégie pour obtenir le consentement de l'opinion pour la libéralisation des services publics, consiste le plus souvent à organiser préalablement leur sabotage, afin que leur inefficacité puisse servir de prétexte à leur privatisation.

C'est cette stratégie que le gouvernement applique aujourd'hui en France notamment à travers le Pôle Emploi : déstructuration par la fusion, réduction de l'accueil avec la mise en place du 39 49, externalisation des services d'accompagnement à l'emploi vers des organismes privés sous prétexte de surcharge.

La facture totale d'externalisation s'élèvera pour Pôle emploi à 466 millions d'euros pour 320 000 chômeurs jusqu'en 2011.

En Bretagne au moins 38 officines locales de sous-traitance sont chargées de « suivre » les « demandeurs d'emploi » de longue durée orientés par le Pôle emploi. Cette prestation dite « parcours d'accompagnement » s'intitule **« Trajectoire Emploi »**.

Pour une durée de 6 mois ces organismes privés empochent près de 2000 euros par chômeur.

En réalité, Trajectoire est davantage un instrument de pression et de contrôle du chômeur, qu'un véritable accompagnement de son projet professionnel. Dès son entrée dans Trajectoire, le chômeur est contraint de signer une « Charte d'adhésion », en cas de refus, Pôle Emploi est immédiatement averti via le fichier informatique de renseignement « DUDE ».

Contraint par un cahier des charges drastique, le salarié prestataire, sous les ordres du commanditaire, Pôle Emploi, via sa direction, devient malgré lui un outil de pression permanent : il a l'obligation de réaliser auprès du

chômeur, au moins deux contacts hebdomadaires, que ce soit par « convocation, regroupement, contacts téléphoniques ou mails ».

A cela se rajoute une logique de rentabilité mise en place par le Pôle Emploi.

Le système de rémunération des organismes privés est gradué en fonction du placement du chômeur et d'un « suivi de performance ».

La « performance » est évaluée par des « indicateurs d'activité » (quantité) et des « indicateurs de performance » (le taux de placement). Il est aussi mesuré par un contrôle dit de « qualité » basé sur le contrôle des salariés prestataires, ainsi que sur les délais de remise de rapports : les « livrables ». L'important étant de brasser des informations, de produire des données, d'écrire partout chaque jour un peu plus en laissant de côté la situation personnelle et les contraintes du chômeur (enfant, véhicule, logement, santé..), le salarié prestataire est poussé à un activisme sans autre objectif que de prouver au Pôle Emploi qu'il applique le cahier des charges.

Par cette logique de rentabilité, les chômeurs les plus difficiles à caser (handicapés, chômeurs les moins qualifiés, profils qui laisseraient entrevoir un placement lointain...) seront délaissés par les sous-traitants, voir radiés du Pôle Emploi parce qu'ils n'auront pas répondu aux exigences de temps, de déplacement, de réactivité, d'assiduité, à l'obligation de se positionner sur des métiers, de maîtriser rapidement les techniques de recherche d'emploi, bref d'être « performant »...

Très clairement ces « boîtes de coaching » font le sale travail de ségrégation, de flicage, de dénonciation des chômeurs et précaires, sur directive de Pôle Emploi.

Il s'agit, au nom d'un hypothétique et improbable retour à l'emploi, d'écartier les chômeurs de longue durée et/ou en fin de droits par des pratiques de harcèlement technique.

**Par notre action, coordonnée au niveau régional, nous entendons dénoncer haut et fort ce dispositif juteux de gestion du chômage.**

**« Mort aux boîtes de coaching ! »**

**Le collectif brestois en marche contre l'injustice sociale, 13 avril 2010**

site : <http://marchedeschomeurs-brest.blogspot.com>

mail : [reseaudesluttres.brest@gmail.com](mailto:reseaudesluttres.brest@gmail.com)